## République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL



Département des Côtes d'Armor

Membre	s du Conseil	Municipal
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Date	de la convo	cation
20	6 octobre 20	15
D	ate d'afficha	ge
20	5 octobre 20	15

L'an deux mil quinze, le 4 novembre, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Gérard CORVELLER, maire.

<u>Présents</u>: Gérard CORVELLER; Benjamin HENRY; Hervé LE GALL; Marie-Elise JAFFRE; Ellane ROUVREAU; Christophe LE QUERE; Evelyne ROIGNANT; Fabienne PERROT; Michel JAN; Stéphanle BARRE; Nelly GUILLOU; Jean-Yves BERNARD; Thomas COATMELLEC;

<u>Absents/excusés</u>: Catherine Bouille (donnant procuration à Fabienne PERROT); Pascal SERBON (donnant procuration à Christophe LE QUERE) <u>Secrétaire de séance</u>; Nelly GUILLOU

## 9.1 : Loi NOTRe et projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). (Délibération n°2015/11/05)

Le maire présente les grandes lignes et le calendrier d'application de la loi NOTRe. Il présente également le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet des Côtes d'Armor et les nouveaux périmètres des EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se montre défavorable au projet présenté et seralt en revanche favorable à la création d'un schéma interdépartemental qui regrouperait la CCKB, la communauté de communes de Callac Argoat et Poher Communauté.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 9 novembre 2015.



